

§ 150. — De la <i>cautio litis et vindiciarum</i> , ou du règlement du possessoire.	387
II. <i>ACTIO PER JUDICIS POSTULATIONEM</i> .	
§ 151. — Nature de cette action. — En quoi elle diffère des autres actions de la loi.	390
§ 152. — Les parties pouvaient-elles opter entre cette action et celle de <i>sacramentum</i> .	392
§ 153. — Procédure de cette action.	393
III. <i>ACTIO PER CONDICTIONEM</i> .	
§ 154. — Ce que c'était que la <i>condictio</i> .	394
§ 155. — Nature de ces condicions.	396
IV. <i>ACTIO PER MANUS INJECTIONEM</i> .	
§ 156. — Nature de cette action. — Son objet. — Il ne faut pas la confondre avec la <i>manus injectio extra-judiciaria</i> .	397
§ 157. — Dans quel cas on agissait par <i>manus injectio</i> . — I. <i>Manus injectio judicati</i> .	398
§ 158. Continuation. — II. <i>Manus injectio pro judicato</i> .	<i>ib.</i>
§ 159. Continuation. — III. <i>Manus injectio pura</i> .	399
§ 160. — Suites de la <i>manus injectio</i> . — Ses effets sur l'état civil du débiteur.	400
§ 161. — Différences entre l' <i>addictus</i> et le <i>nexus</i> .	405
V. <i>PIGNORIS CAPIO</i> .	
§ 162. — Nature de la <i>pignoris capio</i> .	407
§ 163. — Cas dans lesquels on pouvait agir par <i>pignoris capio</i> .	408

CHAPITRE DEUXIÈME.

PROCÉDURE FORMULAIRE.

SECTION I.

Origine et caractères de cette procédure.

§ 164. — Transition de la procédure <i>per legis actiones</i> à la procédure <i>per formulas</i> .	409
--	-----

§ 165. — En quoi cette procédure diffère de celle des <i>legis actiones</i> .	412
§ 166. — Pendant combien de temps cette procédure fut en vigueur.	413
§ 167. — Division du sujet.	414

SECTION II.

Conception des formules, et parties diverses qui entrent dans leur composition.

I. *CARACTÈRES DES FORMULES.*

§ 168. — Nature de la formule.	415
§ 169. — Rédaction des formules.	417
§ 170. — Publicité donnée aux formules.	418
§ 171. — Parties constitutives des formules.	<i>id.</i>

II. *PARTIES PRINCIPALES.*

§ 172. — I. <i>Demonstratio</i> .	419
§ 173. — II. <i>Intentio</i> .	<i>ib.</i>
§ 174. Continuation. — <i>Intentio in jus, intentio in factum</i> .	420
§ 175. — III. <i>Adjudicatio</i> .	421
§ 176. — IV. <i>Condemnatio</i> .	422
§ 177. Continuation. — Du principe que toute condamnation devait être pécuniaire.	426
§ 178. Continuation. — <i>Condemnatio certæ ou incertæ pecuniæ</i> .	427
§ 179. Continuation. — De quelques circonstances qui pouvaient limiter la <i>condemnatio</i> .	429
§ 180. — Rapports entre les parties principales de la formule. — Si ces diverses parties étaient également nécessaires.	430

III. *PARTIES ACCESSOIRES.*

§ 181. — Quelles sont les diverses parties accessoires des formules.	434
§ 182. — I. <i>Exceptions</i> .	<i>ib.</i>
§ 183. Continuation. — Fondement juridique des exceptions.	437
§ 184. — II. Répliques, dupliques, tripliques, etc.	439

§ 185. — III. Prescriptions.	441
§ 186. Continuation. — Prescriptions dans l'intérêt du demandeur.	<i>ib.</i>
§ 187. Continuation. — Prescriptions dans l'intérêt du défendeur.	443
§ 188. Continuation. — En quoi les prescriptions diffèrent des exceptions.	444
§ 189. — Comment on procédait quand il y avait plusieurs défendeurs, plusieurs demandeurs ou plusieurs demandes entre les mêmes parties (<i>judicium commune</i>).	445

SECTION III.

Marche de la procédure formulaire.

PREMIERE PARTIE DU PROCÈS.

Instance in jure.

§ 190. — Actes qui composent cette première partie du procès.	450
I. MOYENS D'ASSURER LA COMPARUTION DU DÉFENDEUR DEVANT LE MAGISTRAT.	
§ 191. — I. Ajournement (<i>in jus vocatio</i>).	<i>ib.</i>
§ 192. Continuation. — Comment le défendeur peut se dispenser de suivre le demandeur : <i>cautio judicio sistendi</i> ou <i>vadimonium</i> .	452
§ 193. — II. Ajournement explicite : <i>Actionis</i> ou <i>litis denuntiatio</i> .	455
§ 194. — III. <i>Vadimonia</i> . — Leur nature, leurs formes, leurs espèces, leurs effets.	456
§ 195. — IV. Du cas où le défendeur est absent ou se cache : <i>missio in possessionem bonorum</i> .	460
§ 196. Continuation. — Des divers cas où il y avait lieu à la <i>missio</i> .	464
§ 197. Continuation. — Effets de cette <i>missio</i> sur les biens du débiteur.	465
§ 198. Continuation. — Effets de la <i>missio</i> quant à la demande elle-même.	466

§ 199. Continuation. — Règle particulière au cas où l'action est <i>in rem</i> .	467
II. PROCÉDURE BILATÉRALE EN PRÉSENCE DU MAGISTRAT, OU LITIS CONTESTATIO.	
§ 200. — I. <i>Actionis editio</i> .	469
§ 201. — II. <i>Postulatio actionis</i> : en quoi elle diffère de <i>l'actionis editio</i> .	471
§ 202. — III. <i>Litis contestatio</i> .	473
§ 203. — <i>Premier effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : engagement contradictoire de l'instance.	475
§ 204. — <i>Deuxième effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : novation judiciaire ou nécessaire.	<i>ib.</i>
§ 205. Continuation. — En quoi la novation judiciaire, résultante de la <i>litis contestatio</i> , diffère de la novation conventionnelle.	478
§ 206. — <i>Troisième effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : détermination des éléments du litige.	479
§ 207. Continuation. — <i>Translatio judicii</i> .	481
§ 208. — <i>Quatrième effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : perpétuation des actions.	483
§ 209. — <i>Cinquième effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : détermination de l'époque à considérer pour apprécier la demande.	<i>ib.</i>
§ 210. — <i>Sixième effet</i> de la <i>litis contestatio</i> : Inaliénabilité de la chose litigieuse.	488
III. DES DIVERS INCIDENTS QUI MODIFIENT OU REMPLACENT LA LITIS CONTESTATIO.	
§ 211. — Quels étaient ces incidents.	489
§ 212. — I. Interrogation <i>in jure</i> .	<i>ib.</i>
§ 213. Continuation. — Cas dans lesquels il y avait lieu à l'interrogation <i>in jure</i> .	490
§ 214. Continuation. — Effets de l'interrogation <i>in jure</i> .	491
§ 215. Continuation. — Conditions requises pour l'interrogation <i>in jure</i> .	492
§ 216. Continuation. — <i>Actiones interrogatoria</i> .	493
§ 217. — II. Confession <i>in jure</i> .	494
§ 218. — III. Du serment déferé devant le magistrat (<i>jurandum in jure</i>).	495

- § 219. Continuation. — Des autres espèces de serments judiciaires ou extrajudiciaires. 498
 § 220. — Formes du serment. 500

DEUXIEME PARTIE DU PROCES.

Instance *in judicio*.

- § 221. Parties qui composent cette branche du procès. 501

I. MOYENS D'ASSURER LA COMPARUTION DES PARTIES DEVANT LE JUDEX.

- § 222. — Cette comparution était-elle assurée par quelque promesse ou garantie? *ib.*
 § 223. — Procédure contre les contumaces. 503
 § 224. Continuation. — Effets de la contumace. 505

II. PROCÉDURE DEVANT LE JUDEX.

- § 225. — Ordre des plaidoiries. 506

III. DES PREUVES.

- § 226. — Administration des preuves. 507
 § 227. Continuation. — Nature des preuves admises. 508

IV. SENTENCE.

- § 228. — Formes générales de la sentence. 511
 § 229. Continuation. — Règles sur le fond. 512
 § 230. — Effets généraux de la sentence. 513

V. OFFICE DU JUGE.

- § 231. — Idée générale de l'office du juge. 516
 § 232. Continuation. — A quelles sources de droit le juge est tenu de se conformer. 518

SECTION IV.

Des péremptions d'instance.

- § 233. — Distinction entre les *judicia legitima* et les *judicia quæ imperio continentur*. 520
 § 234. — Péremption des *judicia legitima*. 521
 § 235. — Péremption des *judicia quæ imperio continentur*. *ib.*

SECTION V.

De quelques procédures exceptionnelles.

- § 236. — Des divers cas dans lesquels on s'écartait de la procédure ordinaire. 522
 § 237. — Procédure sans *judex*. 523
 § 238. — En quoi cette procédure diffère de la procédure ordinaire. 524
 § 239. — Procédure particulière aux *controversiæ agrariæ*. 525

CHAPITRE TROISIÈME.

PROCÉDURE NOUVELLE SOUS LES EMPEREURS CHRÉTIENS.

SECTION I.

Caractères de la procédure nouvelle.

- § 240. — Origine de la nouvelle procédure. 528
 § 241. — Influence de l'abolition de *ordo* sur la nature juridique de l'action. 529
 § 242. — Influence de l'abolition de *ordo* sur la nature juridique des exceptions. 530

SECTION II.

Marche de la procédure sous les empereurs chrétiens.

I. MOYENS D'ASSURER LA COMPARUTION DES PARTIES.

- § 243. — I. *Denuntiatio litis*. 531
 § 244. — II. *Rescripti editio*. 533
 § 245. — Délais pour la comparution. 534
 § 246. — III. Citation à bref délai. 535
 § 247. — IV. Mode nouveau d'introduction de l'instance sous Justinien. 536
 § 248. — V. Du cas où l'une des parties fait défaut devant le juge, ou procédure contre les contumaces (*contumacia, eremodicia*). 540
 § 249. Continuation. — Contumace du défendeur. 541

XXIV	TABLE DES DIVISIONS ET SUBDIVISIONS.	
§ 250.	Continuation. — Contumace du demandeur.	544
§ 251.	Continuation. — Conséquences communes à la contumace, soit du demandeur, soit du défendeur.	546
§ 252.	— VI. <i>Impetratio actionis</i> .	547
II. PROCÉDURE BILATÉRALE.		
§ 253.	— Nature de cette procédure.	<i>ib.</i>
§ 254.	— I. <i>Litis contestatio</i> .	548
§ 255.	— II. Administration des preuves.	550
§ 256.	— III. Examen et sentence.	551
III. PÉREMPTION D'INSTANCE.		
§ 257.	— Règles nouvelles sur les péremptions d'instance.	<i>ib.</i>

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

TRAITÉ DES ACTIONS.

INTRODUCTION.

NOTIONS GÉNÉRALES ET PRÉLIMINAIRES SUR LES ACTIONS.

§ 1. — De la nature des actions en général.

En nous attribuant des droits, la loi ne nous accorderait que des avantages précaires et illusaires, si elle ne nous fournissait en même temps des moyens légaux pour en obtenir, en conserver ou en recouvrer la jouissance. Ces moyens, qui, dans le droit positif, se présentent à nous sous des physionomies très-variées, sont désignés par l'expression générique ACTIONS. Ainsi, en définitive, toute action, quelle qu'en soit la forme extérieure, peut être ramenée à l'idée d'un appel par lequel celui dont le droit est méconnu invoque l'intervention et le secours de l'autorité publique, instituée, dans chaque pays, pour protéger la vie, l'honneur et la fortune des citoyens.

En effet, dans un État bien réglé, nul ne doit se faire justice par soi-même: « *Non est singulis concedendum quod per magistratum publice potest fieri*,